

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1120

Artikel: Titres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011482>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Raisonné, tout simplement

(jd) La formule dite magique — mais que diable vient faire la magie dans cette affaire ? — est à nouveau sur la sellette. L'élection au siège laissé vacant par René Felber en a été le prétexte. Le quart du Parlement est décidé à bouter les socialistes hors du gouvernement. Nombre de commentateurs prédisent la fin prochaine de cette formule, vidée de son sens ou pourrie jusqu'à la tige, c'est selon. La veille de l'élection, le rédacteur en chef de la *Neue Zürcher Zeitung* a appelé les partis bourgeois à faire preuve de courage et à reprendre en mains les rênes de l'exécutif pour imposer une authentique politique libérale. Appel qu'il a renouvelé samedi dernier.

Inventée et imposée en 1959 par les catholiques-conservateurs, cette formule assure aux quatre principales formations politiques du pays une place au Conseil fédéral. Mais n'oublions pas que ses racines sont beaucoup plus anciennes. L'entrée d'un premier conservateur au Conseil fédéral date de 1891 déjà, alors même que la grande famille radicale domine sans partage le Parlement. Cette «proportionnalisation» progressive et volontaire du gouvernement reflète l'impossibilité où se trouve un parti, hégémonique par la grâce du scrutin majoritaire, de diriger le pays à sa guise, contrecarré qu'il est dans ses intentions par l'usage du droit de référendum: en 1891 les conservateurs balaient en votation populaire un projet de nationalisation des chemins de fer; six ans plus tard leur représentant à l'exécutif, Paul Zemp, mènera à bien cette tâche. Impossibilité renforcée bien sûr lorsque le scrutin proportionnel fait son apparition en 1919 et donne au Parlement un visage plus conforme à la réalité politique du pays. N'oublions pas non plus que la proportionnelle affecte également les exécutifs cantonaux et communaux, quand bien même ces derniers sont en règle générale désignés au scrutin majoritaire. La coopération des partis au sein des gouvernements reflète plus que la volonté de simplement se partager le pouvoir; elle traduit une exigence institutionnelle, à savoir que tout projet constitutionnel doit trouver l'assentiment de la double ma-

ajorité populaire et cantonale et que toute loi est susceptible d'être attaquée en référendum. La coopération est donc une condition essentielle du fonctionnement des institutions; elle est le pendant obligé des droits populaires. Pour obtenir l'appui d'une majorité du souverain, les décisions ne peuvent résulter que d'un consensus qui prend en compte les principaux intérêts en présence.

Aujourd'hui, la formule a-t-elle fait son temps ? Il est vrai que depuis une vingtaine d'années le ton s'est durci, les antagonismes sont plus marqués. De manière plus systématique la gauche, et plus récemment les écologistes, se

**Les démocraties modernes
sont devenues trop
complexes et confrontées
à trop de défis pour
supporter les coups de
barre de l'alternance.**

retrouvent minoritaires. Le Conseil fédéral, au sein duquel naissent les premiers arbitrages, a plus de peine à convaincre le Parlement et son action paraît parfois hésitante. Or la volonté de coopération ne subsiste que si chacun des partenaires peut espérer raisonnablement y trouver son compte, si ce n'est à chaque coup du moins régulièrement. A droite maintenant, certains sont tentés de pousser jusqu'au bout leur avantage et de faire cavalier seul. Les difficultés présentes que rencontre la formule actuelle de gouvernement ne sont guère étonnantes. Le ralentissement de la croissance économique a rendu le partage plus âpre. Aujourd'hui que frappe la récession, les nouveaux équilibres économiques et sociaux provoquent tiraillements et conflits. D'où

la tentation à droite, et dans une moindre mesure à gauche — car cette dernière sait ce qu'elle y perdrait — d'une situation plus tranchée, d'une concurrence plus affirmée. Cette aspiration est illusoire. Alors qu'en Suisse la démocratie de concordance tend à devenir le bouc émissaire de tous les maux — lentement, indécision, opacité — partout ailleurs on observe un mouvement puissant en faveur de ce mode de gouvernement: l'appel d'un Michel Rocard en France, le tout récent pacte social en Allemagne, l'approche consensuelle d'un Clinton ne reflètent rien d'autre qu'un besoin profond de coopération. Les démocraties modernes sont devenues trop complexes et confrontées à trop de défis pour supporter les coups de barre de l'alternance, le pouvoir politique trop vulnérable pour ignorer une fraction significative de l'opinion.

Il ne s'agit donc pas de changer de système, mais d'améliorer les conditions de fonctionnement de la coopération. Les péripéties des 3 et 10 mars derniers auraient pu être évitées si la communication entre les partis gouvernementaux fonctionnait mieux: la concordance ne se construit pas à coup de signaux et de bricolages de dernière minute. Elle ne craint pas des opinions tranchées — c'est le point de départ — mais exige, pour atteindre le point d'arrivée, un dialogue permanent. Là est la responsabilité des partis qui se veulent gouvernementaux. Non pas tant de trouver un accord préalable et détaillé — le risque serait grand de n'aboutir qu'à un programme du plus petit dénominateur commun — mais de s'entendre sur les problèmes à résoudre en priorité, la manière de les résoudre pouvant dépendre de la constitution de coalitions changeantes au gré des sujets particuliers. ■

Titres

Petit florilège de titres en français récemment parus dans la presse allemande: «On m'a frappé sur la bouche» (*WoZ*), «Nachtstück eines Fin-de-Siècle» (*WoZ*), «Tant de bruit pour une omelette» (*Tages Anzeiger*), «Quantité négligeable» (*Schaffhauser Nachrichten*) «Rouge ou noir» (*Höngger*); tiré d'un feuillet du carnaval de Bâle: «Honi (*sic*) qui bien y pense».